ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 12 février 2012

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JANVIER 2012 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présent :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Monsieur Eric VOISIN, préside l'assemblée générale.
  - Monsieur Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire.
  - Monsieur Maurice LITIERE, Trésorier.
- pour l'**ASCPCB :** Monsieur TONNIEAU, Président.
- pour l'**ASCPHO :** Monsieur Philippe MOREAU, Président.
- pour l'**ASCPM :** Monsieur Philippe VOIDEY, Président.
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Monsieur Eric VOISIN, Président.
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Monsieur Jean Paul TONNIEAU, Adjoint Délégué aux sports.
  - Monsieur Bruno SOLON, Directeur Général des Services
  - Monsieur Jacky JOANNET, Directeur des Services Techniques

Est absent excusé :

- Monsieur Alain TOUCHARD, Maire d'ORMES.

La feuille de présence, permet de constater que 29 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BLAIN, CARROUE, FRAYSSE, GIRARD, GUILLOT, LE MOING, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, ROULLET, SAUVAGE, SOULAS, TICOT, TONNIEAU, VASSE.

Sont présents pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : MARTINEZ, MOREAU, VOIDEY.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, MARCHAND, VOIDEY.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, DESPRES, DUBAS, HURAULT, LECLOU, LETHOMAS / COLIN-COCHIN, SOURIOU, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur:

Soit un total de 236 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier 2011.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2012.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association à l'assemblée des copropriétaires et les remercie d'être venus. Il rend ensuite hommage aux 2 membres du bureau disparus depuis la dernière assemblée générale, Madame C. NATIVEL de la Martinière et Monsieur P. ALBRIEUX du Clos de Coroy.

BILAN MORAL :

* But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :
  * Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
  * Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* <u>Télédistribution</u> :
Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise **FORCLUM Val de Loire** assure la **maintenance** du réseau **7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34**.

* <u>Site Internet</u> :
  * http://charbonsblancs09.chez.com. L'Administrateur est Pierre PRAT.

* <u>Animations de l'année 2011</u> :
Rappel des différentes animations de l'année 2011 :
- Mars 2011 : Tenue du bar lors de la soirée « Country Irlandaise », organisée par la commission Culture de la mairie d'Ormes. Bilan financier excédentaire (34,08 €).

- Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2011 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
- Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème jeudi de novembre 2011 : Bilan financier excédentaire (45,19 €).

BILAN FINANCIER :

Remerciement à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier, les 2 manifestations organisées ainsi que les intérêts bancaires ne couvrent pas la totalité des frais de fonctionnement de l'association (-30,95 €).

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau	Tél. :
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY	Tél. :
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard	Tél. :
Membre	P. PRAT	13 rue Jean Dorat	Tél. :

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne	Tél. :
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay	Tél. :
Trésorier			Tél. :

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Monsieur P. VOIDEY et Madame I. MARCHAND, se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaires pour compléter le bureau et remplacer Madame C. NATIVEL malheureusement décédée. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Président	P. VOIDEY	10 rue Malherbe	Tél. :
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes	Tél. :
Trésorier			

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Le membre sortant, Monsieur E. VOISIN se représente. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaires pour compléter le bureau et remplacer Monsieur P. ALBRIEUX malheureusement décédée. Le membre sortant est réélu à l'unanimité. Ses pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie	Tél. : 02.38.74.69.30
Secrétaire			
Trésorier			

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie	Tél. :
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau	Tél. :
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne	Tél. :
Vice-Président	P. VOIDEY	10 rue Malherbe	Tél. :
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY	Tél. :
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard	Tél. :

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2012 est le suivant :

* Mercredi 15 février ;
* Mercredi 14 mars ;
* Mercredi 11 avril ;
* Mercredi 16 mai ;
* Mercredi 13 juin ;

* Mercredi 12 septembre ;
* Mercredi 10 octobre ;
* Jeudi 15 novembre (exceptionnellement au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 12 décembre ;

Projet d'animations pour 2012 :

Programme des animations prévues :

* Participation à l'organisation des Virades DE L'ESPOIR (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 30 septembre 2012, à la Canaudière.
* Soirée « Beaujolais Nouveau » le jeudi 15 novembre 2012, bar de la salle François Rabelais.

QUESTIONS DIVERSES :

* Monsieur VOISIN pose des questions soulevées par un copropriétaire de la rue du Chemin de la Messe concernant :
    * La construction d'un poulailler par un copropriétaire qui fait de l'élevage de poules et pigeons, Cette activité est-elle autorisée ? *La réponse dépend du nombre de volatils. Au-delà de 50 c'est considéré comme de l'élevage et donc cette activité est interdite.*
    * Le stationnement gênant de fourgons sur les parkings de la rue du Chemin de la Messe, le soir et les week-ends. Ils utilisent 2 places et empiètent sur le trottoir, obstruant complètement celui-ci. *La police municipale en est déjà informée et fait le nécessaire.*
    * Certains propriétaires font des fêtes très bruyantes toutes la nuit. *Il est rappelé que chacun doit se conformer aux règles de civismes et respecter l'arrêté préfectoral régissant les nuisances de voisinage. Par ailleurs ces règles sont rappelées régulièrement dans le « ORMES INFO » par le service communication, ainsi que sur le site internet de la mairie dans la rubrique « Police Municipale » pour ce qui est des règles du bricolage : L'utilisation d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne doit se faire aux jours et heures suivants :*
        * *De 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30, les jours ouvrables*
        * *De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 les samedis*
        * *De 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés.*

* Problème récurent d'année en année : Un copropriétaire soulève une nouvelle fois le problème de l'absence d'éclairage sur le tronçon de la venelle parallèle à la rue de la boetie, à partir de la rue Montaigne. *Il est répondu qu''à terme il y aura une rue qui passera au milieu de l'espace vert longeant l'ancienne station d'épuration.*

* Monsieur VOISIN remercie la mairie des travaux d'entretien réalisés sur la chaussée des rue de la Boetie et Montaigne. Il demande que soit programmé des travaux d'entretien des trottoirs qui s'affaissent en de nombreux endroit. Cette remarque est appuyée par d'autres copropriétaires présents et résidant dans cette rue.

* Un copropriétaire demande à ce que soit étudiée la sécurisation l'intersection des rues Joachim du Bellay et de la rue Malherbe (ou Descartes)

* Monsieur JOANNET informe qu'un programme d'entretien du revêtement des venelles est en cours.

* Les copropriétaires riverains de la venelle située entre la rue de la Boetie et de la rue Montaigne (entre le 26 et le 28) soit fermée. Les raisons invoquées sont le manque de sécurité, la faible fréquentation de cette venelle, le doublon avec une autre venelle structurante et parallèle située à 60m. En raison du passage d'un réseau d'assainissement dans cette venelle, il est demandé à ce qu'elle soit fermée à ses 2 extrémités par une clôture d'une part et par un portillon d'autre part. Ainsi si dans l'avenir la situation changeait il serait toujours possible de la remettre en service. Une clé du portillon serait à donner à chacun des riverains pour leur permettre d'entretenir leur haie. *Cette demande va être étudié en commission mais ne semble pas poser de problème à Monsieur JOANNET.*

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.